Modèle

Ce document est un modèle que vous devez adapter selon vos besoins.

Lorsque vous utilisez ce modèle pour rédiger un document relatif à un règlement d’emprunt, veuillez faire disparaître cet encadré ainsi que les parenthèses contenant des instructions.

Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire – Décembre 2017

**Avis public adressé aux personnes habiles à voter d’un secteur**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

AUX PERSONNES HABILES À VOTER AYANT LE DROIT D’ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DU SECTEUR ……………….. (*nom du secteur ou description sommaire*).

1. Lors d’une séance du conseil tenue le ……………….. (*date*), le conseil municipal de ……………….. (*nom de la municipalité*) a adopté le règlement numéro ……………….. intitulé : Règlement décrétant un emprunt de ………. $ *(décrire* *l’objet du règlement*).

2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d’être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné peuvent demander que le règlement numéro ……………….. fasse l’objet d’un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter du secteur concerné voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d’identité : carte d’assurance-maladie, permis de conduire**,** passeport, certificat de statut d’Indien ou carte d’identité des Forces canadiennes.

3. Ce registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le ……………….. (*date*), au bureau de la municipalité ……………….. (*nom de la municipalité*), situé au ……………….. (*adresse*).

4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro ……………….. fasse l’objet d’un scrutin référendaire est de ……………….. (n*ombre*). Si ce nombre n’est pas atteint, le règlement numéro ……………….. sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

1. Le résultat de la procédure d’enregistrement sera annoncé à ….. heures le ……………….. (*date*), au ……………….. (*lieu*) situé au ……………….. (*adresse*).
2. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, ……………….. (*inscrire les heures et les jours*).

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné

7. Toute personne qui, le ……………….. (*date d’adoption du règlement*), n’est frappée d’aucune incapacité de voter prévue à l’article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

☞ être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;

☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

8. Tout propriétaire unique d’un immeuble ou occupant unique d’un établissement d’entreprise du secteur concerné qui n’est frappé d’aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

☞ être propriétaire d’un immeuble ou occupant unique d’un établissement d’entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois;

☞ dans le cas d’une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

9. Tout copropriétaire indivis d’un immeuble ou cooccupant d’un établissement d’entreprise du secteur concerné qui n’est frappé d’aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

* être copropriétaire indivis d’un immeuble ou cooccupant d’un établissement d’entreprise situé dans le secteur concerné, depuis au moins 12 mois;

☞ être désigné, au moyen d’une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d’être inscrit sur la liste référendaire du secteur concerné, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

1. Personne morale :

* avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le (date d’adoption du règlement) et au moment d’exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n’est pas en curatelle et n’est frappée d’aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

1. Insérer ici le croquis du périmètre du secteur concerné.

*(En plus de présenter un croquis ou pour le remplacer, l’avis peut décrire le périmètre du secteur en utilisant autant que possible le nom des voies de circulation.)*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Greffier (*ou secrétaire-trésorier*)